

**Assemblée Générale
de la Commission Locale d'Information Nucléaire
auprès du Centre Nucléaire de Production d'Électricité du Blayais**

Braud et Saint Louis, 27 novembre 2024

Liste des présents

Collège des élus

M Louis CAVALEIRO (Conseiller départemental CD33)
M Florian DUMAS (Président de la CLIN - Conseiller départemental CD33)
Mme Michelle LACOSTE (Conseillère départemental CD33)
M Philippe MIGNIER (Conseiller communautaire Latitude Nord Gironde)
M Michel RIGAL (Mairie de Braud et Saint Louis)
M Jacky TERRANCLE (Conseiller communautaire de l'Estuaire)

Collège des associations

M Bernard BELAIR (ADSH de Haute Gironde)
M Philippe HÉLAINE (Écologiste pour le nucléaire)
M Patrick MAUPIN (SEPANSO)
M Jacques SEBASTIEN (Estuaire pour tous)
M Emmanuel VERGUET (Saintonge boisée vivante) - Visio
Mme Maryse SINSOUT (Estuaire pour tous) - Visio

Collège des organisations syndicales

M Jean-François BELOT (CFTC)
M Xavier CASTILLE (CFE-CGC) - Visio
M Emmanuel MOULIN (FO)
M Patrick VIEILLE (CFDT)

Collège du monde économique et personnes qualifiées

Mme Sabrina DUBOURNAIS (CIVB)
M Florian GUILLAUD (Personne qualifiée)
M Julien MAS (Bordeaux Port Atlantique) - Visio
M Christian SEMPERES (Personne qualifiée)

Membres avec voix consultative

M Frédéric CANNEVIÈRE (EDF)
Mme Lucie CHAUCHAT (Préfecture - SIDPC de la Gironde) – Visio
M Olivier BODET (CNPE du Blayais – Référent inondation)
M Christophe DEPASSE (CNPE du Blayais)
Mme Laure DURAND (EDF)
Mme Stéphanie DURON (Préfecture - SIDPC de la Gironde) – Visio
M Paul DE GUIBERT (ASN - Chef de division Bordeaux)
Mme Alexandra HÉRAULT (Responsable communication du CNPE)
M Bruno LE COQFEC (EDF)
M Tristan LE GALL (EDF)
Mme Charlotte MAES (Directrice du CNPE du Blayais)
Mme Véronique MONCOUTIE (CNPE du Blayais)
M Jean-Pascal RICHÉ (CNPE du Blayais)
M Alexandre SAMYLOURDES (Sous-préfecture de Blaye) - Visio
Cpt Arnaud SALVET (SDIS de la Gironde) - Visio

Secrétariat de la CLIN – Département de la Gironde

M Xavier PAULMAZ (Chargé de mission de la CLIN - CD33)

Excusés

M Laurent COURAU (Directeur délégué, Chambre d'agriculture 33)
M Jean-Samuel EYNARD (Chambre d'agriculture 33)
Mme Laurence HARRIBÉY (Sénatrice de la Gironde)
Mme Lydia HERAUD (Conseillère régionale Nouvelle Aquitaine)
Mme Céline MAQUET (Sous-préfète de Blaye)
M Michel TOURNIER (Mairie de St Ciers sur Gironde)
M Mickaël VALLET (Sénateur de la Charente-Maritime)

Présentation de l'ordre du jour :

- 1/- Validation du compte-rendu de l'assemblée générale du 20 mars 2024 ;
- 2/- Présentation du projet ADAPT, qui vise à adapter les sites d'EDF aux changements climatiques ;
- 3/- Présentation des évolutions de la digue du CNPE du Blayais ;
- 4/- Information sur les prochaines enquêtes publiques faisant suite aux quatrièmes réexamens de sûreté des réacteurs du Blayais ;
- 5/- Questions diverses

Florian DUMAS, président de la CLIN, remercie l'ensemble des membres de la commission et les invités pour leur participation à cette assemblée générale en présentiel et par visioconférence.

1/ Validation du compte-rendu de l'assemblée générale du 20 mars 2024

La bonne orthographe de certains noms a été prise en compte.

Le compte-rendu de l'assemblée générale du 20 mars 2024 est validé, et sera disponible sur gironde.fr/clin

2/ Présentation du projet ADAPT

La présentation d'EDF est disponible en annexe.

Christian SEMPERES souhaiterait avoir une idée du pourcentage de perte de production pour éviter un impact potentiel sur l'environnement.

Charlotte MAES rappelle que les rejets et les prélèvements peuvent avoir un impact sur l'environnement mais ils sont encadrés par la réglementation. De plus, le site du Blayais étant sur l'estuaire, il bénéficie d'une masse d'eau considérable pour la dilution de ses rejets, notamment en termes de température, sans perte de production.

Jacques SEBASTIEN souhaite savoir si à l'avenir de nouveaux sites pourraient voir le jour, notamment dans le sud-est de la France.

Charlotte MAES confirme qu'il n'est pas envisagé de créer de nouveaux sites.

Maryse SINSOUT souhaite comprendre la signification d'« eaux perdues ».

Véronique MONCOUTIE explique que le terme d'« eaux perdues » désigne les effluents - qu'ils proviennent de la station d'épuration ou des différents circuits - rejetés dans l'estuaire de la Gironde. L'expérimentation présentée propose une réutilisation d'une partie de ces eaux. Aujourd'hui, la réglementation ne nous permet pas de réutiliser les eaux de la station d'épuration.

Paul de GUIBERT confirme que la réglementation est très stricte, et parfois cela peut-être un frein à des évolutions qui vont dans le bon sens. Il est toujours possible de faire évoluer la réglementation soit à l'initiative de l'ASN, soit à l'initiative de l'exploitant dans le cas où il y a un projet qui sera étudié.

Xavier PAULMAZ souhaite savoir si des échéances ou des réunions de travail sont prévues sur ce sujet.

Florian GUILLAUD intervient au titre de président d'un syndicat de distribution d'eau et d'assainissement. Il indique avoir le projet d'utiliser les rejets d'une station d'épuration pour contribuer à alimenter en eau la centrale du Blayais. Ce projet devrait s'accélérer au début de 2025.

Concernant la présentation sur le projet ADAPT, il s'interroge sur les conséquences présentées du réchauffement climatique. Il a été présenté des perspectives de diminution d'étiage des rivières, or avec le réchauffement, on peut s'accorder pour dire qu'il y aura fonte des glaces aux pôles et donc augmentation du niveau des eaux. Dans le même temps, l'élévation des températures devrait entraîner une augmentation de l'évaporation et donc des précipitations.

EDF : La modélisation de la pluviométrie n'est pas simple. Les modèles ne s'accordent pas forcément entre eux pour anticiper les zones de pluies. De plus, il peut y avoir une évolution des saisonnalités et des phénomènes de forte concentration pluviométrique. Même s'il ne faut pas généraliser, on observe une baisse moyenne des étiages.

Un membre de la CLIN : Y a-t-il des démarches entreprises pour sensibiliser les jeunes sur les sujets du changement climatique ?

Une autre personne d'EDF : Dans le cadre du projet ADAPT, il y a un volet de sensibilisation vers les jeunes avec des actions de science participative, mais ce volet n'est pas encore venu sur le site du Blayais.

Alexandra HÉRAULT ajoute que le CNPE participe déjà à la sensibilisation des jeunes en accueillant des classes de collégiens. A l'occasion de la fête de la nature, des animations ont été proposées notamment sur la place du climat.

EDF : Au-delà de la sensibilisation, il y a aussi l'accompagnement des acteurs du territoire sur les enjeux du changement climatique, pour pouvoir prendre des décisions dès aujourd'hui.

Christian SEMPERES souhaite savoir si les éléments du projet ADAPT seront pris en compte dans le cadre des cinquièmes visites décennales.

EDF : Le projet ADAPT est en interface avec le service qui s'occupe des 5^{èmes} visites décennales. Il y a également une grande collaboration avec le service qui s'occupe des grands carénages.

Xavier PAULMAZ demande si l'ASN peut être amenée à réviser les seuils de prélèvements et de rejets à la baisse.

Paul de GUIBERT indique que pour l'instant, il n'y a pas eu de demande en ce sens. Il n'y a pas d'opposition de principe. Des modifications seraient étudiées à l'appui d'une étude d'impact sur l'environnement.

Xavier PAULMAZ souhaite savoir si parmi les différentes actions dans le cadre du projet ADAPT, certaines ont retenu l'attention du CNPE du Blayais.

Charlotte MAES rappelle que les différents projets sont instruits par le service de recherche et développement. Ce sont eux qui vont établir l'opportunité économique de la mise en œuvre d'un projet.

Il est rappelé qu'EDF est en début d'instruction de ce dossier. Il va y avoir prochainement des ateliers avec des agents du site pour échanger sur des sujets qu'ils ont identifiés.

Emmanuel VERGUET souhaite savoir si les techniques utilisées sur les sites étrangers concernant la recirculation des eaux, le refroidissement, la gestion des températures élevées, peuvent être utilisées sur la centrale du Blayais pour envisager une réduction de l'utilisation de l'eau de la Gironde.

Charlotte MAES rappelle que l'impact de la centrale sur l'estuaire de la Gironde est très dilué. Nous sommes sur une continuité technico-économique avec un impact très faible sur l'environnement. On peut s'interroger sur l'intérêt économique de tels investissements.

Christian SEMPERES demande si le projet ADAPT concerne uniquement des sites nucléaires.

EDF : Le projet ADAPT concerne l'ensemble des sites de production électrique nucléaire et thermique.

3/ Présentation des évolutions de la digue du CNPE du Blayais

La présentation d'EDF est disponible en annexe.

Bernard BELAIR demande si des simulations ont été effectuées avec les caractéristiques de la tempête de 1999.

EDF : Le retour d'expérience de cet événement a été pris en compte pour tous les CNPE, tout comme le retour d'expérience de Fukushima. Toutes ces simulations ont été faites par calcul et en piscine pour tester le mur par-houle.

Paul de GUIBERT précise que la réglementation a été complètement revue suite à l'incident de 1999.

Patrick MAUPIN souhaite connaître le montant des travaux. De plus, dans le cadre du rapport d'instruction de l'ASN sur le quatrième réexamen de sûreté, et plus particulièrement, concernant les niveaux marins, il est indiqué, en ce qui concerne Blayais : « L'ASN considère nécessaire qu'EDF réévalue ses calculs de surcote pour le site du Blayais. » Qu'en est-il aujourd'hui ? Enfin, suite au troisième réexamen de sûreté l'ASN demandait le suivi des examens visuels complets des digues de protection, la réalisation d'une étude qui justifie la résistance des digues de protection aux agressions. Qu'en est-il aujourd'hui ?

EDF indique que le coût des travaux est évalué à 14 millions d'euros.

Paul de GUIBERT propose de faire une réponse écrite précise sur ce sujet. C'est un sujet qui a été regardé dès la phase générique du réexamen ainsi qu'à l'occasion des groupes permanent d'expert de l'ASN.

EDF complète en indiquant qu'il y a un programme de maintenance de base depuis les travaux de rehaussement de 2021. Il s'agit notamment de relevés topographiques tous les six mois,

Florian DUMAS souhaite savoir si en plus des 900 mètres rehaussés en front d'estuaire, les 2,3 km qui font le tour du site sont également rehaussés.

EDF précise que la digue en façade d'estuaire est à 9 m et toute la digue côté marais, qui fait le tour du site, est à 8 m. Les études qui ont été faites en laboratoire et par calcul montrent que l'étalement, même en condition de forte marais ne franchit pas la digue.

Florian GUILLAUD s'interroge sur la surcote prise en compte. Au Japon, la digue de la centrale d'Onagawa était à 13,5 m. Le tsunami à cet endroit a atteint 13 m. Suite à l'accident de Fukushima, la NRA (ASN japonaise) a fixé la hauteur minimale de la digue à 21 m. De son côté, l'exploitant a décidé de porter cette digue à 29 m.

Les calculs ne prennent pas forcément en compte des situations inattendues.

EDF indique que la surcote a été prise par rapport aux marais millénial, en rajoutant 50 cm.

Paul de GUIBERT invite la CLIN à questionner l'IRSN pour obtenir des compléments d'information. Il rappelle les différentes autorités de sûreté échangent constamment. Cette démarche de l'autorité japonaise a certainement été discutée quand la méthodologie française a été mise en place.

4/ Information sur les prochaines enquêtes publiques

La présentation d'EDF est disponible en annexe.

Patrick MAUPIN rappelle qu'il avait été envisagé une enquête publique par paire de réacteur. Maintenant, on nous annonce une enquête publique pour chacun des réacteurs. De plus, il s'étonne de la limitation à 5 km de cette enquête publique physiquement, quand bien même, une personne résidant à 100 km pourra participer. Il rappelle qu'il existe l'article L593-9 du code de l'environnement qui dit que l'enquête est ouverte, dans chacune des communes, dont une partie du territoire est distante d'au moins 5 km du périmètre de l'installation. Il s'étonne de cette limitation minimale pour permettre l'expression des citoyens. Il précise que son association demandera à la Préfecture d'organiser une enquête publique allant au-delà de ce périmètre de 5 km.

Paul de GUIBERT considère, sous réserve de vérification, que l'article L593-9 du code de l'environnement concerne l'enquête publique suite à la création d'une INB (Installation nucléaire de base), et non pas l'enquête publique de poursuite de fonctionnement après le 4^{ème} réexamen périodique. L'article qui nous concerne indique que c'est le Préfet qui décide du périmètre. Jusqu'à présent, toutes les autres enquêtes publiques ont été réalisées dans le périmètre de 5 km.

Actuellement, ce qui est envisagé serait d'organiser, pour le réacteur 1, une enquête publique en mai 2025, et pour les réacteurs 2, 3 et 4, une enquête publique à l'issue du réexamen du réacteur 4.

Bernard BELAIR s'étonne d'envisager une enquête publique au mois de mai, alors que l'on sait très bien que ce mois a plusieurs jours fériés.

EDF : Il est indiqué que les dernières enquêtes publiques « physiques » n'ont recueilli que peu de contributions alors que les contributions dématérialisées fonctionnent de mieux en mieux.

Lucie CHAUCHAT précise que ce n'est pas le SIDPC qui organise les enquêtes publiques, mais le service des enquêtes publiques à la DDTM. Il est précisé que par rapport au choix du mois de mai, une compensation en jour est prévue.

Alexandre SAMYLOURDES précise que dans les mairies des 5 km, des clés USB seront mises à disposition.

Paul de GUIBERT rappelle qu'il s'agit d'une étape importante. Il s'agit d'un dossier technique. Le rapport de conclusion fait plus de 500 pages. C'est un exercice très délicat sur un exercice aussi technique. L'ASN sera vigilant pour les pièces du dossier d'EDF soient le plus pédagogiques possible. Cependant, l'avis attendu est celui de la CLIN.

Xavier PAULMAZ demande s'il sera possible que la CLIN puisse disposer des documents en amont de l'enquête publique.

Paul de GUIBERT confirme que l'ASN a la volonté de transmettre le dossier en avance. La CLIN pourrait disposer de 3 mois, enquête publique comprise, pour préparer son avis. Il souhaite avoir une réunion avec la CLIN pour l'éclairer dans sa démarche.

5/ Informations et questions diverses

- Point sur la campagne de distribution de comprimés d'iode.

Stéphanie DURON rappelle que le Préfet de la Gironde en lien avec l'exploitant, est chargé de mettre en œuvre cette distribution sur la zone de 0-10 km de la centrale. Cette zone comprend 23 communes dont 2 en Charente-Maritime. Concernant les modalités de retrait :

- Les particuliers peuvent se rendre dans l'une des 9 pharmacies participantes dans la zone. Il n'y a pas de bon de retrait, ni besoin de justificatif.
- Les établissements recevant du public (ERP) doivent présenter un bon de retrait qui leur permet de commander une dotation. Un important travail de recensement a été effectué par les différents services de l'État. Ce sont environ 1100 courriers qui ont été transmis.

Les modalités de cette campagne ont été relayées sur les sites de la préfecture et du ministère de la santé. L'ensemble des professionnels de santé ont été sensibilisés.

Alexandra HÉRAULT indique qu'une campagne de communication a été lancée dans la presse. A la mi-octobre, ce sont plus de 8680 boîtes qui ont été délivrées, dont 2960 pour les ERP. L'estimation de la couverture de la population est de l'ordre de 40 %.

Bernard BELAIR indique avoir effectué un sondage 15 jours après le début de la campagne dans 2 pharmacies. Il est constaté une demande plus importante au niveau des collectivités. Les personnes ne comprennent pas pourquoi la distribution s'est arrêtée à 10 km.

Patrick MAUPIN rappelle que 7 associations membres de la CLIN ont fait un communiqué de presse pour s'étonner des insuffisances de cette campagne. Il rappelle que l'État doit être garant de la cohérence de la sécurité civile au niveau national. Il en définit la doctrine et coordonne les moyens.

Pourquoi s'arrêter à 10 km, alors que les personnes au-delà peuvent se rendre en pharmacie ? Les ERP n'ont pas l'obligation de renseigner leur raison sociale. Annoncer un taux de retrait de 40% est surprenant compte tenu du manque d'indicateur fiable.

Stéphanie DURON précise que l'objectif de cette campagne était de renouveler les boîtes arrivées à péremption, et issues de la campagne 2015-2016. Les comprimés qui ont été distribués lors de la campagne de 2019-2020, dans le rayon des 10 à 20 km, seront renouvelés à partir de 2026.

Xavier PAULMAZ demande s'il y aura toujours une distinction entre les deux secteurs à partir de 2026.

Stéphanie DURON confirme que la tendance serait à ne plus proposer de campagne. Les comprimés seraient renouvelés au fil de l'eau.

- Est-ce que le dossier « corrosion sous contrainte » est soldé ?

Ce dossier n'est pas soldé. Un programme pluriannuel de surveillance est engagé. Pour faire un état des lieux, sur la visite décennale du réacteur 3, 10 soudures ont été contrôlées. Elles sont toutes conformes. Pour l'année prochaine, 1 soudure devra être refaite sur le réacteur 2. Enfin, des contrôles seront effectués sur 8 soudures du réacteur 4, à l'occasion de sa visite décennale. Ce programme va se poursuivre quelques années et permettra d'en refaire certaines si besoin. En 2026, il y aura une vingtaine de contrôles à effectuer. Ces contrôles sont intégrés dans les programmes d'activités. Il n'y a pas de spécificité locale.

- Comment expliquer la durée particulièrement courte de la dernière campagne d'arrêt du réacteur 1 ?

La programmation des arrêts des réacteurs s'inscrit sur plusieurs années. Il y a une recherche de fiabilisation des arrêts, par exemple en garantissant la disponibilité des fournisseurs. L'explication de l'arrêt un peu plus court vient du fait que l'arrêt précédent a été un peu plus long que prévu. Il n'y aura pas d'impact sur le prochain arrêt ni sur les suivants.

- Information sur le suivi de la tenue des coudes E du réacteur 3.

Paul de GUIBERT rappelle que l'ASN s'attache depuis des années sur le besoin d'anticipation des enjeux de sûreté. On a un parc qui est générique, donc on peut avoir des problèmes génériques.

L'ASN a demandé à EDF d'anticiper les problématiques principales qui pourraient se poser s'il y a un souhait d'exploiter les réacteurs de 900 MW jusqu'à 60 ans. La réflexion s'est d'abord faite sur les composants non remplaçables. Parmi eux, il y a les coudes E qui sont situés très près de la cuve. Actuellement, on ne sait pas les changer. Ils peuvent être soumis à un phénomène de vieillissement thermique. EDF doit démontrer dans un dossier spécifique la tenue de ces tuyauteries jusqu'à 60 ans. L'ASN est d'accord avec les justifications présentées sauf pour un petit nombre de réacteurs dont le réacteur 3 de Blayais (4 autres sont concernés). Aujourd'hui EDF n'a pas su apporter une démonstration satisfaisante. Ça ne veut pas dire, qu'il n'y aura pas de réponse satisfaisante d'ici la cinquième visite décennale.

- Demande de communication de la présentation réalisée par EDF le 26 mars 2024 sur les événements significatifs de 2023

La CLIN avait fait un courrier pour demander de pouvoir disposer de cette présentation sans résultat.

Alexandra HÉRAULT rappelle que les déclarations d'événements sont systématiquement adressées à la CLIN. Ces événements peuvent être retrouvés sur le site de l'ASN ou du CNPE. Le support de présentation reprend les éléments présents dans les compte-rendu d'événements.

Patrick MAUPIN estime qu'il ne s'agit pas de savoir où se trouve l'information ou sous quelle forme, mais de pouvoir disposer de la présentation qui a été faite à la CLIN.

Xavier PAULMAZ rappelle qu'il est important pour la CLIN dans sa communication de pouvoir renvoyer vers des documents ou présentations qui lui ont été faites.

Charlotte MAES conclut qu'il devra y avoir des formalismes différents à l'avenir, et que les documents présentés seront simplifiés et pourront être transmis à la CLIN.
Avant d'être transmis à la CLIN, le document sera revu et expurgé des éventuels éléments qui n'ont pas vocation à être partagés avec le grand public.

Florian DUMAS remercie les participants et clôture la séance.